

## **COMITE TECHNIQUE LOCAL 27 février 2014**

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des PV des précédents CTL (pour avis)
- Budget 2014 (pour information)
- Bilan de la campagne de recouvrement 2013 (pour information)
- Présentation de Gest Part (pour information)
- Protocole Accueil Lorient (pour avis)
- Réorganisation du SIE de Vannes Golfe (pour avis en 2<sup>ème</sup> examen)
- Modification des horaires d'ouverture des trésoreries de Rohan et Pluvigner (pour avis)
- Présentation des nouvelles règles de gestion en matière de frais de déplacements (pour information)
- Modalités d'organisation du travail des agents contractuels en cours de titularisation (pour avis)
- Questions diverses

### **FO DGFIP 56 a demandé d'inscrire en questions diverses les trois sujets suivants :**

- Quid du calendrier de la campagne IR et de l'obtention ou non du pont naturel du 30/5/2014 ?
- Quand la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2014 sera t-elle présentée en CTL ?
- Qu'en est-il de la demande de modification des horaires d'ouverture de Port-Louis rejetée le 14/11 en CTL ?

A l'issue de la lecture de déclarations liminaires de certaines organisations syndicales, le Président de ce comité ouvre les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour.

### **1- Approbation des PV des précédents CTL (pour avis)**

Il y a report de l'approbation du PV du CTL du 24/9/2013 ; le PV du CTL du 14/11/2013 est, quant à lui, approuvé.

### **2- Budget 2014 (pour information)**

Nous avons eu droit à une présentation orale surement très intéressante (NB : mais encore fallait-il pouvoir prendre des notes en sténo dactylo ! à quand d'ailleurs l'inscription d'une formation au catalogue de la FORPRO ?) des grandes orientations de notre budget, appuyé en cela par les 4 annexes « chorusiennes » (crédits notifiés 2013, exécution 2013, DGF 2014, proposition de budget 2014) qu'ont bien voulu donner en documents préparatoires aux OS.

**FO DGFIP 56** a rappelé, à ce sujet, à la direction ses obligations en matière de dialogue social et plus particulièrement en terme d'informations que sont en droit d'attendre les OS pour préparer les instances telles que le CTL.

**FO DGFIP 56** a obtenu de la direction que l'année prochaine de « vrais » documents préparatoires budgétaires soient transmis aux OS avec une analyse des variations d'une année sur l'autre sur les principaux postes budgétaires et les causes de ces variations.

Sur les chiffres présentés, prenons-en deux qui reflètent bien la paupérisation de notre direction ; jugez plutôt :

- **Un budget global en baisse de 4,33%** par rapport à l'année dernière et qui affiche désormais au compteur moins 30 % sur les 4 dernières années !
- **Le poste « travaux et entretien immobilier » qui chute de 19,3% entre 2013 et 2014 !** nous n'aurons donc que 29 026 € en 2014 de dépenses budgétées pour parer au plus pressé de réparations ou remplacements qui viendraient à survenir dans notre réseau morbihannais. Interrogez vos collègues autour de vous, avec un peu de chance vous aurez un « Mac Gyver » plombier, chauffagiste, menuisier à ses heures perdues qui pourra dépanner votre service, sinon...vous attendrez des jours qui ne seront pas forcément meilleurs !

On a donc eu confirmation qu'il n'y a plus aucune marge et que l'on gère uniquement les dépenses obligatoires et incompressibles (fluides, affranchissements, frais de dep, nettoyage, locations, telecoms, etc...) à hauteur de 96 %.

Là voilà donc notre belle et grande DGFIP qui n'a que ce qu'elle mérite puisqu'elle n'a pas été jugée comme prioritaire par nos gouvernants ...Il faudra s'en souvenir !

**FO DGFIP 56** a demandé à la direction des précisions sur l'utilisation du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » (pour info : depuis le 1/1/2013, la DGFIP est entrée dans le dispositif de déconcentration au profit des Préfets de région des enveloppes du programme 309). C'est notamment sur ce programme que peuvent être inscrits l'entretien préventif (maintenance), correctif et les contrôles règlementaires pour la part du propriétaire de l'immeuble, donc de l'Etat.

Notre question a toute son importance par rapport au DUERP et aux risques électrique, incendie ou amiante qui y sont apparus.

La direction s'est étonnée de notre question, ne voulant communiquer que sur le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » qui nous concerne (on l'a vu plus haut) au travers du titre 3 : dépenses de fonctionnement (DGF).

Peut être que le programme 309 « n'a pas à être soumis au CTL » (et encore que ...) mais, une fois de plus, il y a déficit de communication de la part de notre DDFIP 56 car nombre de départements présentent ce programme à leurs OS lors des CTL budgets.

**FO DGFIP 56** exigera à l'avenir, dans un souci d'information complète et transparente, d'avoir au moins les présentations des programmes 156 et 309 lors des CTL budget.

A une autre question de **FO DGFIP 56** sur les BOP (budgets Opérationnels de Programme) et leur (inter)régionalisation à plus ou moins long terme, la direction nous a répondu « c'est dans la démarche stratégique ». Tout est dit !

On voit ainsi poindre dans un avenir proche une interrégion toute puissante gérant les allocations d'emplois, les suppressions de postes et la pénurie budgétaire comme bon lui semble...

### **3 – Bilan de la campagne de recouvrement 2013 (pour information)**

Rendons grâce à la direction, sur ce sujet, d'avoir transmis un document préparatoire étayé et précis aux OS. Quand on veut, on peut !

Qu'y avons-nous découvert ? Rien de bien nouveau malheureusement.

On a eu en 2013 une forte augmentation des flux d'accueil des particuliers, de l'ordre de 15,4 %, à nos guichets (+ 1,7 % pour les trésoreries de proximité et + 24,6 % pour les SIP).

Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'augmentation du nombre des imposés,
- la crise économique,
- une législation fiscale qui s'est complexifiée (crédit d'impôt développe durable),

- une partie des télédéclarants qui ont opté involontairement pour la dématérialisation totale des avis et des déclarations et qui viennent dans nos services réclamer un duplicata.

Pour **FO DGFIP 56**, cette campagne de recouvrement 2013 démontre tous les enjeux liés à l'accueil des contribuables dans les services de la DGFIP et notamment en terme de taux de fréquentation. Malheureusement, ce constat est en contradiction avec les moyens alloués à nos services et les orientations prises par le gouvernement sur nos emplois dits « non prioritaires ». Dans ces conditions, le ras le bol des agents ne pourra qu'aller crescendo d'autant que les perspectives de reconnaissance professionnelle et salariale sont d'ores et déjà au régime sec.

#### **4 – Présentation de GEST PART (pour information)**

La direction nous présente GEST PART qui a vocation à remplacer ILIAD et notamment pour traiter les listes internet.

Cette nouvelle application va, bien sur, être déployée nationalement en 2014 puisqu'elle a brillamment réussi son examen de passage dans les départements expérimentateurs !

Vous connaissez maintenant la chanson, ce n'est pas la première fois qu'on vous la fredonne !

Et pourtant au fil des discussions avec la direction, on s'aperçoit que le paquet est loin d'être correctement ficelé : problème du travail sur double écran avec des préconisations appli de 2 écrans 17', une e-formation loin d'être la panacée, etc...

**FO DGFIP 56** suivra de près ce dossier qui comporte encore beaucoup d'inconnues et qui peut avoir des conséquences non négligeables en matière de conditions de vie au travail.

#### **5 – Protocole Accueil Lorient (pour avis)**

Rappelons que le protocole d'accueil du CFP « Hotel de Ville » de Lorient datait de la mise en place de l'accueil commun (2005) et commençait un peu à vieillir, la fusion DGI-CP étant, de plus, passée par là.

Ce protocole a fait l'objet d'un groupe de travail auquel **FO DGFIP 56** participait.

Il a été prévu, sur proposition d'une autre OS, de ne pas soumettre ce protocole au vote afin de laisser du temps à l'administration de revoir sa copie qui demandait encore de nombreux éclaircissements.

#### **6 – Réorganisation du SIE de Vannes Golfe (pour avis en 2ème examen)**

Cette réorganisation revient en 2<sup>ème</sup> examen après un vote unanime contre de toutes les OS lors de sa 1<sup>ère</sup> présentation.

Ce point est reporté compte tenu de l'absence de rapport du médecin de prévention, rapport qui semble pourtant primordial dans le cadre d'une restructuration de service de ce type.

#### **7 – Modification des horaires d'ouverture des trésoreries de Rohan et Pluvigner (pour avis)**

Les deux postes demandent des réductions des horaires d'ouverture au public.

Le poste de Rohan va se retrouver avec le chef de poste et un seul agent suite à un départ en retraite et se voit donc contraint de demander cette réduction.

Quant au poste de Pluvigner, la situation est devenue malheureusement ubuesque : on était parti sur une fermeture au 31/12/2013 qui s'est commuée en un sursis à exécution sans aucune date de

fin précise. L'ordre de surseoir est venu d'en haut nous dit-on, mais pendant ce temps là les personnels en place sont en souffrance et demandent donc cette réduction.

Vote contre unanime des OS.

#### Explications de vote **FO DGFIP 56** :

Nous respectons les demandes de réduction d'horaires d'ouverture des agents, les conditions de vie au travail et la sécurité des postes ruraux ayant toujours constitué une préoccupation majeure de **FO DGFIP**. C'est bien là toute l'ambiguïté du problème. Mais nous ne pouvons militer pour le maintien d'un réseau rural, contester les suppressions d'emploi, tout en acceptant en CTL des réductions d'horaires d'ouverture au public motivées par le manque d'effectifs. Il en va de notre crédibilité. Nous sommes conscients que la position adoptée par les OS prolonge les difficultés de fonctionnement des services en application des nouvelles règles en CTL. Le vote négatif unanime des OS oblige la direction à représenter la demande au prochain CTL (soit le 22/4/2014) avant de pouvoir autoriser le poste à modifier ses horaires. Le 22 avril prochain, le vote négatif des OS n'aura alors pas le même impact car la direction, contrainte elle-même à gérer la pénurie d'effectif, accordera dans sa grande mansuétude l'application des nouveaux horaires.

### **8 – Présentation des nouvelles règles de gestion en matière de frais de déplacements (pour information)**

Depuis le 1/2/2014 (cf Note départementale sur Ulysse 56), la résidence de départ ou de retour peut être la résidence familiale si l'agent va directement à son lieu de mission ou de stage ou en revient directement sans passer par son lieu de travail.

Il nous est présenté une « cartographie des trajets pour lesquels les transports en commun sont adaptés et n'entraînent pas de perte de temps ».

Fort de cette cartographie, la direction remboursera désormais sur la base du tarif SNCF pour les liaisons qui y sont mentionnées (exemple Auray- Lorient) s'il est prouvé que le mode de transport collectif est adapté à la situation et n'engendre pas une perte de temps.

...Mais comme rien n'est simple, certaines situations seront analysées au coup par coup par les services RH. Souhaitons donc bon courage à nos collègues des services RH.

Au niveau application, nous allons passer bientôt de « Agora frais de déplacement » à « CHORUS-DT » (DT pour Déplacements Temporaires).

Pour celles et ceux qui connaissent CHORUS, préparons-nous à une application simple et conviviale !!!

Les agents, avant même de se déplacer, devront solliciter un ordre de mission dématérialisé dans l'application CHORUS DT (qui correspondra à l'engagement juridique ou « EJ » en novlangue CHORUS) => EJ qui sera validé par les RH => au retour de la mission ou du stage, l'agent devra valider ses frais.

**FO DGFIP 56** attend de voir !!! remarquez, ce serait quand même un comble de regretter Agora ...

### **9 – Modalités d'organisation du travail des agents contractuels en cours de titularisation (pour avis)**

Il s'agissait ici de traiter du module d'organisation du temps de travail des agents « Berkani » exerçant au moins 70 % de leur travail à la DGFIP et qui ont opté pour la titularisation au sein de nos services (au nombre de 7 à la Cité de Vannes).

Ont été soumis au vote les cahiers de consignes des veilleurs de nuit qui les avaient validés le 17/2/2014.

Vote pour unanime des OS.

### Questions diverses :

- Quid du calendrier de la campagne IR et de l'obtention ou non du pont naturel du 30/5/2014 ?

*Réponse administration = Pas encore de réponse sur les dates de campagne.*

- Quand la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2014 sera-t-elle présentée en CTL ?

*Réponse administration = Cette note n'a jamais été présentée en CTL dans le Morbihan, à vérifier si elle doit être présentée.*

Commentaires **FO DGFIP 56** : Cette note doit être présentée en CTL et nous serons vigilants pour une présentation au prochain CTL. Y aurait-il des vérités ou des constats qui dérangent sur cette note ? La direction aurait-elle peur d'y lire que le moral des troupes est au plus bas ?

- Qu'en est-il de la demande de modification des horaires d'ouverture de Port-Louis rejetée le 14/11 au CTL ?

*Réponse administration = Le poste a abandonné sa demande en décembre.*

Commentaires **FO DGFIP 56** : Nous avons fait part de notre étonnement quant à cette réponse, car le poste nous a indiqué en février 2014 maintenir sa demande. Nous avons exigé des éclaircissements de la part de la direction. Affaire à suivre.

Vos représentants **FO DGFIP 56**

***Plus que jamais, une nécessité!***  
***Avec FO : Libre, indépendant, déterminé!***

### CONTACTEZ NOUS - REJOIGNEZ NOUS

Au **02.97.68.17.46**- [fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr)



#### BULLETIN D'ADHESION

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Indice : \_\_\_\_\_ Quotité travail : \_\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Morbihan**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_